Cinquante quatrième année. - N° 144 A Lundi 27 et mardi 28 juillet 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 3912

95 – VAL-D'OISE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PONTOISE

Extrait de jugement

Date : 30 avril 2020.
Jugement arrêtant le plan de sauvegarde.
488 134 172 RCS Pontoise.
SCI FPPM.
Forme : SCI.
Activité : non précisée.
Adresse : 29, avenue des Chataigniers, 95150 Taverny.
Complément de jugement : l'activité sera poursuivie ; dit que les frais de justice et les dettes inférieures à 500 euros seront réglés en totalité dans le mois suivant la signification du présent jugement ; donne acte à Pôle de recouvrement spécialisé et la BNP Paribas de ce qu'ils ont accepté le plan ; dit que tous les créanciers seront payés à 100 % du montant de leur créance en sept dividendes annuels égaux, le premier devant être versé à la date d'anniversaire du présent jugement ; dit que dans l'hypothèse où le passif vérifié serait suprérieur à la somme de 83 539 euros retenue par l'administrateur les dispositions du présent plan demeuraient applicables tant en ce qui concerne les créanciers que le débiteur lui-même ; dit que les éléments corporels et incorporels de la SCI FPPM resteront incessibles pendant toute la durée du plan de sauvegarde sauf accord du tribunal de céans ; fixe la durée du plan à 7 ans ; désigne Maître BLERIOT en qualité de commissaire à l'exécution du plan. RG 19/21